

Interview

Les enjeux du droit de choisir

jeudi 27 juillet 2006, par [GERARD Marine](#), [SURDUTS Maya](#) (Date de rédaction antérieure : 16 décembre 1999).

Avortement et contraception sont au cœur de la manifestation pour les droits des femmes du 15 janvier 2000. Le point avec Maya Surduts, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes.

Quelle est la situation en matière d'avortement ?

Maya Surduts - Le 17 janvier 2000 sera le 25^e anniversaire de la loi Veil. Les opposants sont à l'offensive, avec une manifestation prévue le 11 janvier. Or sur ce terrain, les enjeux sont considérables : comme l'a montré le rapport Nisand, il y a de gros problèmes dans l'application de la loi. Par exemple, le nombre d'IVG pratiquées dans les grands hôpitaux parisiens est dérisoire ; les chefs de service s'abritent derrière la clause de conscience, car il n'y a pas véritablement de contrainte. Depuis 1993, il existe un statut de praticien hospitalier pour les médecins qui pratiquent l'IVG ; en fait il n'est pas appliqué. Le gouvernement prétend y remédier, et a annoncé le déblocage de 12 millions de francs. Mais il ne suffit pas de donner de l'argent pour que le problème soit résolu : encore faut-il former le personnel, et l'IVG est une pratique peu valorisée. D'autre part, les délais sont très courts : 10 semaines de grossesse, contre 12 en moyenne en Europe. Aujourd'hui, on nous promet un allongement de 2 semaines ; avec le fait qu'on déblocue de l'argent, c'est un élément favorable. Mais il reste à légiférer, et de ce point de vue rien n'est certain.

La deuxième priorité concerne les mineures : nous demandons la suppression de l'autorisation parentale. La loi prévoit une autorisation écrite, or dans la pratique, on exige souvent la présence de l'un des deux parents. Mais les rapports parents-enfants sur la sexualité sont compliqués, et ce dans tous les milieux... On nous dit aujourd'hui qu'on pourrait imaginer un « adulte référent », ce qui ne correspond pas à ce que nous voulons.

Enfin, le troisième point concerne les étrangères. La loi Veil prévoit un minimum de trois mois de séjour en France ; très souvent, l'administration hospitalière exige une carte de séjour. Nous demandons la levée des tracasseries administratives. Il est indispensable de faire pression sur ces trois aspects, car malgré les promesses qui nous ont été faites, rien n'est réglé.

Où en est-on sur la contraception ?

M. Surduts - La mise en place de la campagne d'information sur la contraception a été très longue. Elle sera finalement lancée le 11 janvier : dans les réunions du comité de pilotage de cette campagne, nous avons insisté pour que cela soit fait avant l'anniversaire de la loi.

Neuf millions de dépliants seront diffusés pendant un an par les ministères concernés Education nationale, Jeunesse et Sports... en lien avec les associations de terrain. Des télé-opérateurs seront mis en place, qui renverront sur les associations ; nous aurions préféré un seul numéro à tarif préférentiel où les femmes auraient pu s'informer, car le risque est celui d'une déperdition importante des appels. Il y aura également des spots télé, radio, une campagne dans la presse. L'information est indispensable pour les catégories les plus défavorisées. Les jeunes, par exemple, ne savent pas forcément que le planning familial tient des permanences le mercredi pour les mineures.

Mais il ne suffit pas d'être informée, il faut avoir les moyens de payer la pilule. Alors que la loi de 1974 stipule que tous les moyens contraceptifs doivent être remboursés, aujourd'hui 1,6 million de femmes, surtout des jeunes, paient pour la pilule dite de « 3^e génération », la plus faiblement dosée. Même si rien ne prouve qu'elle présente de réels avantages par rapport aux autres, les laboratoires qui financent les publications médicales en font la publicité, et la boucle est bouclée... Cette pilule coûte 130 à 200 francs les trois plaquettes, il faut pouvoir payer cette somme... Nous nous battons depuis deux ans pour obtenir une pilule générique : on nous la promet pour la fin de l'année 2000.

La pilule du lendemain est en vente libre depuis le 1^{er} juin dans les pharmacies, mais elle coûte autour de 60 francs. Ségolène Royal a décidé de la rendre disponible auprès des infirmières scolaires. C'est une mesure positive, mais là encore il faut que les conditions matérielles d'application soient mises en place. Il faut beaucoup plus d'infirmières, dans tous les établissements, avec un encadrement et une formation, ainsi qu'un lien étroit avec les associations de terrain. Et pour le moment les décrets d'application ne sont pas sortis, il y a des résistances importantes du côté des associations de parents d'élèves comme la Peep.

Quels sont les premiers échos de la préparation du 15 janvier ?

M. Surduts - A Lyon, Marseille, Poitiers, Reims, Rouen, Nîmes, Bordeaux, on prépare des montées sur Paris. Mais certaines antennes du planning familial prévoient des initiatives locales, ce qui me paraît insuffisant ; car si ces initiatives sont trop minoritaires, elles ne répondront pas aux besoins de la construction du rapport de forces nécessaire aujourd'hui, en particulier sur le terrain de l'avortement et de la contraception, où beaucoup de choses sont en train de se jouer.

P.-S.

* Paru dans Rouge du 16 décembre 1999. Propos recueillis par Marine Gérard.